

REPUBLIQUE DU BENIN

..*.*.*.*..

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

..*.*.*.*..

DECRET N° 2009-156 DU 30 AVRIL 2009

Chargeant Monsieur **François Adébayo ABIOLA** Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'intérim de Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique pour compter du 08 au 10 avril 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU la loi N° 090-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le décret N° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du **08 au 10 avril 2009**, Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est chargé de l'intérim de Monsieur **Christophe Kint AGUIAR**, Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 avril 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-